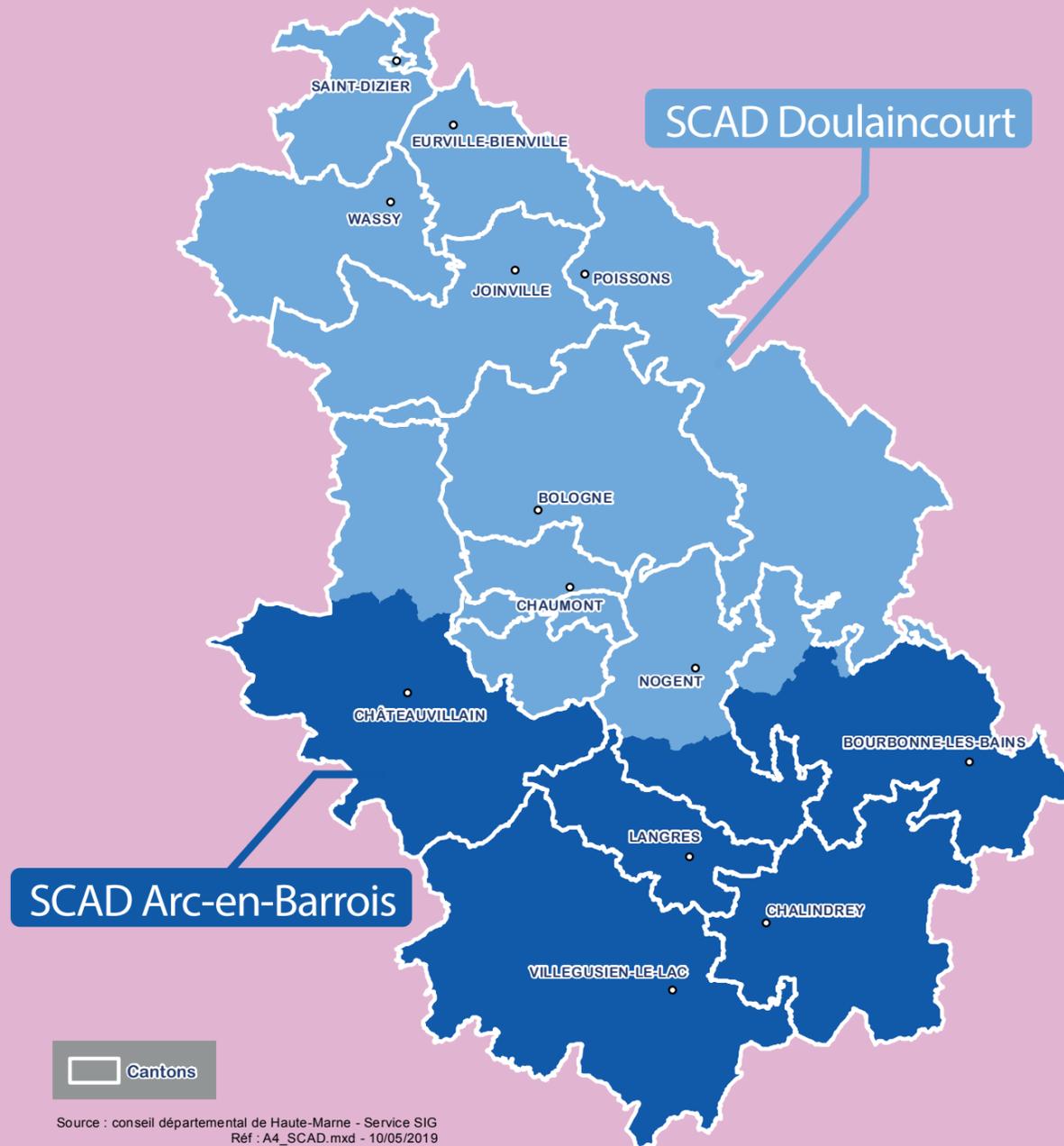


**CONTACTEZ :**  
**Le SCAD\* de DOULAINCOURT**  
EHPAD « Pougny »  
B.P N.7 - 52270 DOULAINCOURT  
Tél : 03 25 94 68 73 (ligne directe)  
ou 03 25 94 61 65  
Courriel : maisonret.doulaincourt-scad@orange.fr

**Le SCAD\* d'ARC-EN-BARROIS**  
EHPAD « Saint-Martin »  
2 route de Langres - 52210 ARC-EN-BARROIS  
Tél : 03 25 02 14 68  
Courriel : scad.mr.arc@wanadoo.fr  
Site Internet : [www.maisonderetraite-arc52.fr](http://www.maisonderetraite-arc52.fr)  
*\*Service coordonateur de l'accueil à domicile*

# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE



## DEVENIR ACCUEILLANT C'EST :

### ACCUEILLIR AU SEIN DE LA FAMILLE

- Permettre à l'accueilli de partager la vie familiale
- Permettre le libre accès des pièces communes du logement
- Développer la confiance, le respect et la communication
- Permettre de partager des repas qui soient à la fois des temps de convivialité et de bien-être
- Prendre en compte les besoins, l'histoire de vie et les goûts de la personne accueillie

### PRENDRE SOIN DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

- Favoriser la réalisation du projet de vie de la personne accueillie
- Garantir sa sécurité, son bien-être moral et physique (en particulier les prestations médicales).
- Respecter son intimité physique et son rythme de vie
- Encourager la personne et maintenir ou développer son autonomie
- Associer la personne à toute décision la concernant et respecter ses choix
- Veiller à son épanouissement proposer des activités prenant en compte ses goûts et ses capacités

### RESPECTER LA PERSONNE ACCUEILLIE ET SES CHOIX

- Permettre à la personne de recevoir des visites et de préserver un lien familial et social
- Faire preuve de réserve et de discrétion par rapport à sa correspondance et dans ses rapports avec sa famille, représentants légaux et autres ...
- Respecter son libre choix du médecin traitant et des auxiliaires médicaux
- Respecter un libre choix d'activités (activités culturelles, sportives, pratiques religieuses ...) au sein de la famille ou à l'extérieur.
- Favoriser la libre circulation et les déplacements.
- Veiller à son épanouissement proposer des activités prenant en compte ses goûts et ses capacités
- S'engager à ne pas accepter de procuration établie par l'accueilli en faveur des accueillants. S'engager à ne pas profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires



## ÊTRE ACCUEILLI AU SEIN D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL C'EST :

### CONTINUER DE VIVRE DANS UN CADRE FAMILIAL

- Pouvoir s'intégrer à la vie familiale de l'accueillant
- Respecter les lieux réservés à l'usage personnel de l'accueillant familial et des autres personnes accueillies
- Adopter un comportement dit de confiance
- Participer à la vie quotidienne et aux activités familiales dans la mesure des possibilités et de ses souhaits
- Respecter l'organisation de la vie familiale
- Communiquer les informations nécessaires à un bon accompagnement (régime alimentaire, allergie, santé...)

### RESPECTER L'ACCUEILLANT FAMILIAL, SA FAMILLE ET LEUR CHOIX

- Adapter les visites de sa famille naturelle et de son réseau amical en tenant compte de la vie quotidienne et des événements imprévus de l'accueillant
- Faire preuve de réserve et de discrétion à l'égard de l'entourage familial et amical de l'accueillant et d'autres visiteurs.
- Respecter les modalités de rémunération mensuelle établies dans le contrat d'accueil
- S'engager à ne pas établir de procuration en faveur de l'accueillant familial.

## DES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Respecter le lieu de vie et l'environnement
- Adopter un comportement courtois, exempt de toute violence verbale et/ou physique
- Respecter les opinions, convictions politiques, religieuses ou morales
- Respecter mutuellement la vie privée de l'autre.
- Etablir un contrat écrit pour tout accueil
- Fournir une attestation responsabilité civile chaque année